



Pour être complet, il convient de rappeler les arrêtés de catastrophes naturelles pour lesquels la commune a été concernée :

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	J.O.
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Des zones de protection identifiées par l'indice « i » seront prévues dans le PLU.

### Protection des captages d'eau potable

En matière d'eau potable, une partie de la commune est concernée par le captage « Les Renfermis » de la Ville de La Rochelle en cours d'études.

La délimitation des zones constructibles et les occupations autorisées par le règlement devront tenir compte des contraintes et limitations énoncées dans les rapports géologiques, afin d'éviter la pollution de ces eaux destinées à la consommation humaine.